



## COMPTE-RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL du 11 FEVRIER 2021

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

**Présents :** Mesdames et Messieurs Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Claudine DIEL-GETTO , Alain SENESSE, Rémi BELBEZE, Geneviève TAILLEFER, Tommy TOLEDO, Céline ROMAN, Jean-Sébastien SANDOVAL, Marie-Christine ARDOUIN, André FALCOU, Carmen LUZ, .

**Absents excusés :** Mme Nathalie ROBERT (procuration Bérangère DUCLOS), M. Sébastien GOMARIZ (procuration François GONZALEZ).

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Marie-Christine ARDOUIN** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

#### ■ **Approbation du compte-rendu du 17 décembre 2020.**

Le compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

#### ■ **Contrats Mme Sarah BARBE et M. Joris LORIOT.**

Les contrats à durée déterminée de Mme BARBE et de M. LORIOT arrivant à échéance à la fin du mois de février 2021, Monsieur le Maire propose de les renouveler pour une durée de 6 mois.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### ■ **Rémunération contractuels.**

Monsieur le Maire propose que les contractuels recrutés en CDD à l'occasion de remplacement d'agents titulaires en congé de maladie, en accident travail, en congé annuel ou à l'occasion d'accroissement temporaire d'activité soient rémunérés sur la base de l'échelle C1 des grades d'emploi d'adjoint technique, d'adjoint d'animation, d'adjoint administratif.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### ■ **Location appartement au-dessus de l'école.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de M. Florian BRINGUIER de louer l'appartement situé au-dessus de l'école, 8 bis place F. Mitterrand, à compter du 1er mars 2021. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer cette demande et précise que le montant mensuel de la location est de 367,41 €.

*Approuvé par 14 voix pour et une abstention.*

■ **Création d'une régie d'avances—dépenses—**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une régie d'avances—dépenses— peut être créée afin de pouvoir effectuer des achats de petites fournitures sur internet.

Il propose que le régisseur de cette régie d'avances soit Mme Christine GETTO. Secrétaire de mairie.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

■ **Convention prêt mini bus Carcassonne Agglo.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de renouveler pour l'année 2021 la convention de prêt du mini bus à Carcassonne Agglo pour le transport de la section « ados » de Barbaira les mercredis et vacances scolaires.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

■ **Plan Communal de Sauvegarde.**

Le Plan Communal de Sauvegarde élaboré avec l'aide de la société PREDICT ayant été remis à la commune par le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières et réactualisé par les coordonnées des nouveaux élus, il est nécessaire de l'approuver.

*Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.*

*A Barbaira le 11 février 2021.*

Le Maire

J. FABRE.

